Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Chelé - Tome IV

Chelé, c^ne^ d'*Hambers. — G. de Chelleyo,* 1272. — *J., dame de Chiellé,* 1304. — *G. de Chellé,* 1346 (Chart. de la Roche-Pichemer).

La voie romaine du Mans à Jublains passe à 1 kilomètre sud du village. — *Calviacus, Calgiacus* n'ont rien à voir avec Chelé. — Le fragment de vitrail que j'avais signalé dans la fenêtre de la chapelle a disparu. — C'est la chapelle du château et non celle de Saint-Marc qui est inscrite au pouillé du Mans, au XVe s. *In parrochia de Hambers, in manerio de Chelé, est quædam capella fundata in honorem B. M. V.*

René, duc d'Alençon, par acte passé à la Flèche, le 26 septembre 1478, reconnaît que les habitants « et estaigers de la terre de Chelé » ont droit d'usage pour le pacage, le bois de chauffage et la litière « dans la forest, bois, landes et conscens de Langé, » en payant à la recette de Sainte-Suzanne 100 boisseaux d'avoine.

G. de Chelé, chevalier, fait un accord avec le curé de Bais au sujet d'une rente qui avait été donnée à ce dernier sur le tennement du Plessis, 1272. — Jeanne, dame de Chelé, achète une rente d'Henri d'Orthe, 1304 ; — Guillaume de Chelé, chevalier, dont la sœur Mareste de C. avait épousé Guillaume de Couesmes, vend 10 ℔ de rente sur la prévôté de Villaines à Hector Machefer, gendre de Guillaume de Couesmes, 1346 (Chart. de la Roche-Pichemer). Hamard du Fournet, chevalier, seigneur de Chelé, est témoin avec Jean Anthonin et Henri de Vinen, nobles, de la concession du droit d'usage dans la forêt de Langé par Guill. d'Anthenaise, seigneur, baron de Mézangers, à Denis *Parator,* curé, 1331.

La terre comprenait en 1771, lors de la vente du Rocher de Mézangers : le château en ruine, présentation à la chapelle, moulin, étang, seigneurie d'Hambers, la Romagnère, la Dilantière, la Valette, Villoiseau, les taillis, moulin et domaine de Lingé et de Foucault, les clos. de Viel, du Portail, du Pâtis, de Jauzé.